

**[Viabilité hivernale]**

**Réseau routier : Le Département investit pour anticiper et assurer la sécurité des usagers.**

Tout au long de l'année, les agents des routes du Conseil départemental travaillent activement pour assurer la sécurité et l'entretien des routes. Durant les mois d'hiver, les conditions météorologiques entraînent la mise en place d'actions et de dispositifs spécifiques pour assurer le maintien de la circulation dans les meilleures conditions possibles.

**Du lundi 18 novembre 2024 au lundi 17 mars 2025**, le Conseil départemental réactive sa campagne annuelle de viabilité hivernale en renforçant sa vigilance sur les 5 284 km de routes départementales dont il a la charge. En cas d'intempéries (neige et verglas), plus de 200 agents et 43 engins de service hivernal sont prêts à intervenir. Des patrouilles de vigilance inspectent le terrain et analysent les besoins de jour comme de nuit, pour anticiper au maximum les éventuelles difficultés que pourraient créer sur le réseau routier des conditions météorologiques difficiles et assurer au mieux la sécurité des usagers.

Lors de l'activation du plan de viabilité hivernale, les interventions sont déclenchées suite aux observations de patrouilles spécialisées et s'organisent en fonction de l'importance des axes (actualisation plusieurs fois par jour en fonction des conditions météorologiques sur [www.allier.fr](http://www.allier.fr)) :

- les routes classées en priorité 1 sont traitées 24h/24. Ces voies au trafic élevé participent au maintien des activités économiques et des liaisons domicile-travail ;
- les routes classées en priorité 2 concernent les liaisons entre les principaux bourgs ;
- les routes classées en priorité 3 touchent le désenclavement des bourgs. Elles sont traitées après les axes classés en priorité 1 et priorité 2.

En parallèle, le Conseil départemental tient à la disposition des usagers de la route des moyens de s'informer sur l'état des routes grâce à des informations mises à jour quotidiennement, disponibles dès 7 heures (plusieurs fois par jour en cas de fortes intempéries).

Web : [allier.fr](http://allier.fr) (accès direct > Etat des routes), à retrouver également sur la version mobile et tablette du site internet.

Courriel : un mail est adressé chaque matin aux journalistes de la presse locale pour qu'ils puissent informer les usagers de l'état du réseau routier.

Dispositif d'envoi de SMS de circulation des transports lors de situations exceptionnelles : (par exemple suspension généralisée des transports scolaires). Pour être destinataire de ces messages d'alerte, il est nécessaire d'avoir renseigné au préalable le numéro de téléphone portable lors de l'inscription de l'élève.

Cette prestation est assurée par la Région Auvergne Rhône Alpes, Collectivité compétente en matière de transports scolaires.

**L'état des routes sur [allier.fr](http://allier.fr)**

Classé par Météo France « Département à faible enneigement », la campagne appelée « viabilité hivernale » peut avoir un coût moyen de 1 à 3 M€ chaque année au Département. Ce coût étant très variable d'une année sur l'autre en raison des conditions climatiques de l'hiver.

**En plus des interventions de déneigement, de salage, etc., il existe un dispositif exceptionnel : « les barrières de dégel ».** Après un épisode de gel long et intensif (par ex. de - 5 à - 10 °C pendant 15 jours), le Département peut interdire la circulation des poids lourds (sauf pour les activités vitales).

Il s'agit de préserver une route qui perd de sa capacité portante (risque d'écroulement) pendant la période de dégel, en raison de formations de boue sous la chaussée. Toutefois, pour répondre aux attentes des bassins d'emploi de l'Allier, le Conseil départemental réalise actuellement un ambitieux programme de mise hors gel du réseau desservant les principales zones d'activité.

Caractéristiques de la campagne 2023-2024 :

Avec 33 jours d'interventions et 199 patrouilles, l'hiver 2023-2024 a été exceptionnellement doux. On peut toutefois noter trois épisodes remarquables :

- 16 novembre 2023 : vigilance jaune pour vent fort
- 14 janvier 2024 : épisode de bruine verglaçante
- 3 mars 2024 : vigilance jaune pour neige sur la Montagne Bourbonnaise

Le Conseil départemental n'a pas été dans l'obligation de procéder à la pose de barrières de dégel.

Le coût de la campagne viabilité hivernale 2023-2024 a été de 799 760 €.

1 738 Tonnes de sel ont été utilisées, 105 300 Litres de saumure (eau saturée de sel) ainsi que 5 Tonnes de pouzzolane.

A titre de comparaison, l'hiver 2022-2023 avait consommé 2 261 Tonnes de sel, 131 366 Litres de saumure et 5 Tonnes de pouzzolane.